

PROJET

Renforcer les calendriers des épreuves cyclosporatives UFOLEP

Les activités cyclistes sont aujourd'hui les activités les plus représentées au sein de l'UFOLEP avec près de 40 000 licenciés et des centaines d'épreuves tout au long de l'année.

Le comité directeur national UFOLEP mène depuis deux ans une stratégie fédérative qui vise à faire rayonner l'activité et en soutenir le développement sur la base d'une croissance de ses effectifs.

Les calendriers cyclosporatifs et les épreuves, par la rigueur de ses organisateurs, l'animation des territoires, ruraux notamment, la déclinaison du projet fédéral qui les anime sur tout le territoire national sont de vrais atouts pour fidéliser et séduire les cyclosporatifs.

Pour consolider et développer ces pratiques au sein de notre mouvement, des réunions de travail se sont déroulées avec les responsables techniques nationaux de l'UFOLEP, les membres de la commission nationale des activités cyclistes puis avec les responsables politiques et techniques de notre réseau de la Ligue, de l'APAC et de l'UFOLEP.

Il a été acté collectivement et unanimement par la Ligue, l'UFOLEP et l'APAC de prioriser le soutien aux organisateurs afin de maintenir une offre importante de manifestations. En 2017, une première saison d'expérimentation d'ouverture d'épreuves à des non licenciés dans 5 comités départementaux a été une réussite avec la conquête de nouveaux licenciés et le maintien des calendriers.

Il est proposé de généraliser dès cette saison à l'ensemble des départements cette possibilité d'ouverture des épreuves à des non licenciés UFOLEP. Après validation des comités directeurs départementaux UFOLEP respectifs, les associations pourront souscrire une ACT (assurance en responsabilité civile organisateur) intégrant des non-licenciés.

Ce régime dérogatoire exceptionnel est valable pour 5 ans (2018/2022), il a pour ambition de préserver et de promouvoir le développement de notre vie fédérative, priorité forte de notre mouvement.

Les modalités pratiques de mise en œuvre sont explicitées dans le document joint en annexe.

Nous vous rappelons à cette occasion que, conformément à la règle qui régit notre fonctionnement interne, l'APAC assurance mutualiste constituée au sein de la Ligue de l'enseignement, est l'assurance de l'Ufolep (et de tous les services de la Ligue). Toutes les associations affiliées à l'UFOLEP sont tenues par ce principe mutualiste sous peine de mettre notre système global en difficulté. C'est à ce titre que nous allons, en parallèle, entamer un travail volontariste pour assurer le respect de cette règle commune par l'ensemble de nos associations.

Afin de renforcer notre soutien à l'éducation des plus jeunes, il est rappelé que la couverture RC des organisateurs de plateaux Kid Bike (pratique éducative en direction des jeunes cyclistes) est accordée sans supplément par l'APAC à tous les pratiquants titulaires de la licence UFOLEP comprenant l'assurance APAC.

Les services de l'APAC et de l'UFOLEP restent à votre disposition pour aller à la rencontre de vos associations dans vos territoires et se mettre à la mesure de vos projets.

NOUVEAU PRÉAMBULE DU RÈGLEMENT NATIONAL CYCLOSPORT

Les compétitions « CycloSPORT » se développent dans le cadre de la pluridisciplinarité sportive, de règle à l'UFOLEP. A l'occasion des épreuves « cycloSPORT », veillons à ce que l'état d'esprit et la philosophie de l'UFOLEP, « Tous les Sports Autrement », soit respectée.

Le premier but recherché est l'effort sportif et le dépassement de soi. Afin de conserver cet esprit désintéressé dans le sport, le (la) vrai(e) sportif(ve) ne se cantonne pas dans ce type d'épreuves, mais participe également aux autres activités cyclistes organisées dans le cadre de l'UFOLEP et s'efforce de collaborer à l'organisation d'une (ou plusieurs) épreuve(s) proposée(s) par son association ou sa commission départementale.

Les épreuves CycloSPORT UFOLEP sont ouvertes aux licenciés UFOLEP, titulaires d'une carte « Compétiteur CycloSPORT », à condition que la licence porte la mention « CycloSPORT Compétition » code activité 26012.

Après accord du comité départemental UFOLEP, ces épreuves peuvent être ouvertes aux licenciés des autres fédérations (sur présentation de la licence) dans la limite des catégories admises à l'Ufolep. L'organisateur de la manifestation ouverte devra souscrire des garanties d'assurance auprès de son assureur lui permettant d'accueillir des non-licenciés UFOLEP CycloSPORT.

Les non-licenciés dans une fédération sportive de cyclisme ne sont pas admis dans les épreuves « cycloSPORT » ouvertes.

L'association qui ouvre sa manifestation à des non-licenciés UFOLEP CycloSPORT devra respecter les obligations suivantes concernant les conditions d'application :

- 1. Accord du comité départemental UFOLEP après avis de la commission technique (si elle existe)*
- 2. Inscription au calendrier national CycloSPORT avec la mention particulière : « Épreuve ouverte »*
- 3. Tarif différencié pour les licenciés des autres fédérations avec au minimum 30% d'augmentation par rapport au tarif Ufolep (pas de maximum).*
- 4. Respect des catégories admissibles en concordance avec les fiches du règlement national cycloSPORT 10 à 15*
- 5. Inscription obligatoire des résultats des licenciés « Autres fédérations » sur la partie calendriers/résultats, de façon à pouvoir suivre leurs résultats et les faire monter de catégorie suivant les mêmes critères que les licenciés Ufolep. Une base de données spécifique sera consultable pour suivre l'évolution de ces licenciés au niveau de leurs participations et de leurs résultats.*

--

FICHE TECHNIQUE CONCERNANT L'OUVERTURE AUX LICENCIES DES AUTRES FEDERATIONS

L'ouverture des épreuves aux licenciés des autres fédérations est subordonnée à la présentation de leurs licences qui permettra de vérifier :

- Leur catégorie
- Qu'il y a bien un certificat médical attaché à leur licence

Les catégories admissibles à l'UFOLEP sont :

FFC :

Catégories FFC	Catégories UFOLEP
3 ^e catégorie (<= 50 points au classement annuel FFC)	1 ^{re} catégorie
Pass'Cyclisme Open	1 ^{re} catégorie
Pass'Cyclisme D1 ou D2	2 ^e catégorie
Pass'Cyclisme D3 ou D4	3 ^e catégorie

FSGT :

Catégories FSGT	Catégories Ufolep
2 ^e catégorie	1 ^{re} catégorie
3 ^e catégorie	2 ^e catégorie
4 ^e -5 ^e -6 ^e catégorie	3 ^e catégorie

FFCT : Licence « Vélo Sport »

FFCT	Catégorie Ufolep
Licence « Vélo Sport »	3 ^e catégorie

- ✚ Ces licenciés participant à des épreuves Ufolep, sont soumis au même régime de montée de catégories que les licenciés Ufolep.
- ✚ Dans le cas où le participant « Autre fédération » possède plusieurs licences (FFC et FSGT), la correspondance avec les catégories Ufolep se fera avec sa licence FFC ou FSGT ayant la plus forte catégorie.
- ✚ Ils sont également soumis à la réglementation « supériorité manifeste » s'il s'avérait que leur catégorie d'origine n'était pas en adéquation avec les catégories Ufolep.
- ✚ Les classements des courses dites « ouvertes » se feront suivant le classement scratch par catégorie. Pour exemple un licencié Ufolep terminant 3^e de l'épreuve prendra effectivement les points de la 3^e place même si ce sont deux licenciés « autres fédérations » qui ont terminé aux 2 premières places.
- ✚ Il est à noter qu'un licencié « autres fédérations » devra se conformer à la réglementation Ufolep et pourra être exclu de toutes nos compétitions s'il était l'auteur de troubles de par son comportement visant à fausser les résultats sportifs.

SITE INTERNET (www.ufolep-cyclisme.org)

Deux nouvelles options apparaissent dans la fiche formulaire :

Epreuve ouverte oui ou non

Tarif des engagements majorés en ligne ou sur place pour les licenciés des autres fédérations

Recevoir un email à chaque engagement ou désengagement
 Non Oui

Cette épreuve est-elle ouverte aux licenciés d'autres fédérations
 Non Oui

Date de clôture: Ouverture des engagements jours avant la date de clôture

Tarifs licenciés Ufolep
Tarif engagement internet Tarif engagement sur place

Tarifs licenciés autres fédérations (minimum 30% de plus que le tarif Ufolep, pas de maximum)
Tarif engagement internet Tarif engagement sur place

Sur la partie publique du calendrier :

Cyclospart circuit PRIX DE L'AUBERGE DES ETANGS Ville : MONTAMBERT Dep : 058

Du : 24/03/2018 Au : 24/03/2018
Tel : 0386302109 bernardmartinclosavigny@orange.fr
Mobile : 0624279789

Epreuve : 5919 **Ouverture aux autres fédérations**

Date limite : 22/03/2018 reste = 80 jour(s) Clôture : Engagements possible au départ (voir tarif)

H. départ	14:30	F	14:34
1	14:30	M	14:03
2	14:30	C	14:32
3	14:32		
6s	14:34		

Total des engagés : Ouvert à toutes les fédérations FFC (pass cycliste) et FSGT

Détail des engagés

Ufolep engagement :	5,00 €	Autre FD engagement :	10,00 €
Ufolep sur place :	8,00 €	Autre FD sur place :	13,00 €

Une marque apparaît pour signaler que l'épreuve est ouverte

Les tarifs majorés apparaissent également